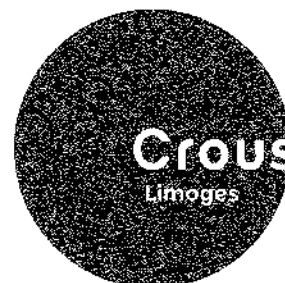




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DELIBERATION CA – 2025-12-02/03

Relative à l'approbation du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat ;

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du Crous de Limoges pour la séance du 2 décembre 2025 ;

Point de l'ordre du jour :

3- Approbation du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et de l'Innovation et du Directeur Général ;

Vu les remarques des administrateurs consignées au procès-verbal du conseil d'administration du 2 décembre 2025 ;

Exposé des faits :

Il ressort des 4 tableaux soumis au vote du conseil d'administration (tableau des autorisations budgétaires, tableau d'équilibre financier, tableaux relatifs à la situation patrimoniale et tableau des emplois) les éléments suivants :

- Le solde budgétaire pour ce Budget rectificatif n° 2 s'élève l'exercice 2025 à + 714 453€.
- Le budget rectificatif abouti à une augmentation de la trésorerie de 432 184€
- La trésorerie, d'un montant de 6 396 786 euros au 31 décembre 2025, représente 156 jours de dépenses hors investissements. Ainsi, le Crous de Limoges ne présente pas de tensions de trésorerie. Il convient toutefois de relever que cette amélioration du solde budgétaire est en grande partie liée au versement du CPER (500 000€). En effet, cette somme constitue une avance de trésorerie qui vient gonfler artificiellement la trésorerie de l'établissement.
- Le bénéfice de l'exercice s'élève à 549 408 euros
- Le Crous de Limoges présente une capacité d'autofinancement de 623 300 euros au budget rectificatif n°2. Alors que le budget initial faisait ressortir une insuffisance d'autofinancement, le Crous de Limoges devrait finalement augmenter sa capacité d'autofinancement.
- Le BR2 prévoit un fonds de roulement de 4 266 550 euros, soit 104 jours de dépenses hors investissements.

La synthèse suivante est présentée aux administrateurs

Agrégats	Compte financier 2024	Budget initial 2025	BR1	BR2	Variation BI- BR2
Solde budgétaire	- 1432 125€	- 368 879 €	- 428 191€	714 453 €	1 142 644€
Résultat patrimonial	- 599 561€	- 490 106 €	- 43 281€	549 408 €	592 689€
CAF	- 485 705€	- 416 214 €	30 611€	623 300 €	592 689€
FDR	3 523 908€	3 148 172 €	3 104 568€	4 266 550 €	1 161 984€
Trésorerie	5 964 602€	5 561 141 €	5 270 090€	6 396 786 €	1 126 696€

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025

Nombre de membres participant à la délibération : 17

Abstentions : 3

Pour : 14

Contre : 0

Fait, à Limoges, le 2 décembre 2025

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et de l'Innovation


Emmanuel Roux